



Avertissement



SOLANACÉES

No 02 – 15 mai 2007

EN BREF :

- Nouvelles homologations : le biofongicide SERENADE MAX™, l'herbicide AIM EC et l'insecticide ALIAS 240 SC.

NOUVELLES HOMOLOGATIONS

Biofongicide SERENADE MAX™

Le SERENADE MAX™ peut être utilisé en production biologique (OMRI listed) et conventionnelle. Le fongicide SERENADE MAX™ a été homologué au Canada pour lutter contre :

- L'alternariose (4,5 kg/ha) et la moisissure grise (3,0-6,0 kg/ha) dans l'aubergine, le poivron, la tomate et la cerise de terre.
- Le blanc ou oïdium (3,0-6,0 kg/ha) dans le poivron et la tomate.
- Le délai d'attente avant la récolte est de 0 jour.

Aux États-Unis, le SERENADE MAX™ est homologué dans les aubergines, le poivron, la tomate et la cerise de terre pour lutter contre la tache bactérienne, la moucheture bactérienne et le mildiou en plus des maladies retrouvées sur l'étiquette canadienne. La dose américaine est de 1,0 – 3,3 kg/ha. Des chercheurs de l'Université de Floride ont noté une efficacité du SERENADE MAX™ contre le chancre bactérien dans la tomate. Dans leurs essais, le SERENADE MAX™ était appliqué en mélange avec le KOCIDE.

La matière active du SERENADE MAX™ est une bactérie, le *Bacillus subtilis* dont l'action est préventive. Le produit doit être appliqué avant ou dans les premiers stades de développement de la maladie.

Sur l'étiquette canadienne, il est indiqué de ne pas combiner le SERENADE MAX™ dans le réservoir du pulvérisateur avec des pesticides, des adjuvants, des surfactants ou des engrais. Par ailleurs, sur une fiche technique fournie par la compagnie Agra Quest, il y a une liste de compatibilité de fongicides, d'insecticides et d'adjuvants. Par exemple, les fongicides tels que : BRAVO (chlorothalonil), DITHANE (mancozèbe) et KOCIDE 101 (hydroxyde de cuivre) sont physiquement compatibles avec le SERENADE MAX™. Si vous désirez mélanger des produits avec le SERENADE MAX™, consultez la liste de compatibilité auprès de votre fournisseur et faites des tests de mélange au préalable. Faites aussi des tests de phytotoxicité sur quelques plants.

Consultez l'étiquette complète du SERENADE MAX™ à l'adresse Internet suivante :

<http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/CSO/SerenadeMAX.pdf>



Herbicide AIM EC

L'herbicide AIM EC (carfentrazone-éthyle) est homologué pour lutter contre les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges seulement (ne réprime pas les graminées annuelles) :

– **AIM EC en mélange avec du glyphosate comme traitement de brûlage avant la plantation de la culture :**

Sur l'étiquette, il est mentionné de le mélanger avec le ROUNDUP ULTRA (glyphosate) ou le ROUNDUP ULTRA MAX (glyphosate). Évitez d'appliquer du ROUNDUP (glyphosate) sur les paillis de plastique avant la plantation. Les résidus peuvent demeurer longtemps sur le plastique et entrer en contact avec la culture lors d'une averse ou par brassage des plants par le vent.

– **AIM EC seul :**

Traitez entre les rangs avec un pulvérisateur muni d'écrans de protection de la dérive (comme avec le gramoxone). La culture subira des dommages si la pulvérisation entre en contact avec une quelconque partie de la plante.

On obtient une répression optimale des feuilles larges lorsque le produit est appliqué sur des mauvaises herbes en pleine croissance mesurant au maximum 10 cm de hauteur. Utilisez un adjuvant et référez-vous à l'étiquette pour choisir le produit adéquat. Évitez les produits qui modifient le pH. Ils ne sont pas recommandés.

AIM EC est un herbicide de contact. Dans les quelques heures suivant le traitement, le feuillage des mauvaises herbes sensibles affiche des signes de dessiccation alors que les brûlures et la mort de la plante surviennent dans les jours qui suivent.

L'herbicide AIM EC a une toxicité beaucoup plus faible pour l'être humain que le gramoxone.

L'herbicide AIM EC peut être appliqué une seule fois par saison de croissance.

Consultez l'étiquette complète du AIM EC à l'adresse Internet suivante :

<http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/CSO/AimEc.pdf>.

Insecticides ALIAS 240 SC

L'insecticide ALIAS 240 SC est une nouvelle formulation d'imidaclopride pour lutter contre le doryphore de la pomme de terre dans l'aubergine et la tomate. ALIAS 240 SC est l'équivalent de ADMIRE 240 F (imidaclopride).

Il y a deux façons d'utiliser ALIAS 240 SC :

- Application dans l'eau de plantation à raison de 7 à 10 ml par 100 m de rang. Lorsqu'il est appliqué au niveau racinaire, ALIAS 240 SC a une activité systémique qui peut persister quelques semaines. Cette méthode d'application est recommandée lorsqu'on prévoit une forte pression du doryphore dans les jours et les deux premières semaines qui suivent la plantation. Le délai d'application avant la récolte est de 70 jours.
- Application foliaire à raison de 200 ml/ha. Cette méthode est privilégiée lorsque les attaques du doryphore ne sont pas systématiques dans les deux semaines qui suivent la plantation. Le délai d'application avant la récolte est de 7 jours. Ne pas effectuer une application foliaire de l'ALIAS 240 SC ou de l'ADMIRE 240 F après une utilisation au sol de l'ALIAS 240 SC ou de l'ADMIRE 240 F.



Consultez l'étiquette complète du ALIAS 240 SC à l'adresse Internet suivante :

<http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/CSO/Alias240SC.pdf>.

Collaboration :

Danielle Bernier, agronome-malherbologiste, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
CHRISTINE VILLENEUVE, agronome
Avertisseuse – solanacées
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 231 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Christine.Villeneuve@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 02 – solanacées – 15 mai 2007

